

Vidéosurveillance

Mandat	<p>Partie 1: les élèves écoutent le podcast sur le thème des «caméras de surveillance dans les immeubles locatifs» (en allemand uniquement), tout en réfléchissant aux questions données au préalable.</p> <p>Les questions sont ensuite discutées au sein de la classe.</p> <p>Partie 2: sur la base de cas concrets, les élèves jugent des circonstances dans lesquelles il est possible/recommandé de recourir à la vidéosurveillance.</p> <p>Les réflexions sont ensuite discutées au sein de la classe.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none">• Les élèves se font leur propre opinion sur la vidéosurveillance dans l'espace public et privé.• Les élèves connaissent les bases légales de la vidéosurveillance et peuvent les utiliser dans des cas concrets.
Lien avec le programme scolaire	<ul style="list-style-type: none">• Les élèves peuvent agir conformément à la protection de la personnalité et à la loi sur la protection des données (voir le Programme des gymnases du canton d'Argovie).
Matériel	<ul style="list-style-type: none">• Podcast «Caméras de surveillance dans les immeubles locatifs» (en allemand uniquement)• FT «Vidéosurveillance»
Forme de travail	Avec toute la classe et travail en groupe
Temps imparti	30 minutes

Informations complémentaires:

- Préposé à la protection des données (PFPDT) sur le thème de la «Vidéosurveillance»:
<https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/protection-des-donnees/technologien/videoueberwachung.html>
- 24 heures : Les caméras rassurent, mais les effets sont limités. (15.11.2016) :
<https://www.24heures.ch/suisse/suisse-romande/cameras-rassurent-effets-limites/story/24834586>

Protection des données

Documents de travail





Vidéosurveillance



Discussion

Ecoutez le podcast sur le thème des «Caméras de surveillance dans les immeubles locatifs» (en allemand uniquement).

Discutez ensuite des questions ci-dessous.

Quels sont les **avantages et les inconvénients** d'une vidéosurveillance d'immeubles privés par le bailleur ou le propriétaire de l'immeuble?

- Pour les personnes surveillées (dans le cas présent: les locataires)?
- Pour le propriétaire de l'immeuble?
- Si vous étiez juge, quel serait votre jugement si un locataire se plaignait de la vidéosurveillance?
- Selon vous, dans quels cas la vidéosurveillance a-t-elle un sens? Où n'est-ce pas le cas?

Notes:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Lien/vidéo

SRF (en allemand), Les caméras de surveillance dans les immeubles locatifs ne sont pas toujours autorisées:

<https://www.srf.ch/news/schweiz/ueberwachungskameras-in-mietshausern-nicht-in-jedem-fall-erlaubt>



Informations complémentaires sur le thème de la «vidéosurveillance»:

Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence,

<https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/protection-des-donnees/technologien/videoueberwachung.html>



Exercice

Dans les situations suivantes, décideriez-vous en faveur ou contre la vidéosurveillance? Justifiez brièvement votre opinion.

1. Suite à plusieurs actes de vandalisme, les entreprises de transport municipales décident de surveiller les bus et les trams avec des caméras.

justifié non justifié

2. A plusieurs reprises, une école a été victime de graffiti sur ses murs extérieurs. La commune scolaire installe une caméra pour surveiller l'extérieur de l'école.

justifié non justifié

3. Monsieur M. soupçonne son voisin de pénétrer le jardin de M. pour voler des pommes et d'autres fruits. M. installe une caméra surveillant son jardin et la clôture qui le sépare du voisin.

justifié non justifié

4. Le propriétaire d'un magasin de vêtements constate à plusieurs reprises le vol de vêtements. Il décide d'installer des caméras dans les cabines d'essayage, de manière à savoir avec combien de pièces les personnes entrent et sortent de la cabine.

justifié non justifié

5. La commune de H. décide d'interdire la circulation de nuit pour certaines rues. Selon les habitants, cette interdiction n'est cependant pas respectée. Pour attraper les conducteurs fautifs, des caméras sont montées dans les rues concernées.

justifié non justifié

6. Le propriétaire du club F. installe une caméra dans sa discothèque pour filmer la piste de danse et le bar. Il diffuse en continu les images sur son site Internet, pour faire la publicité de son club.

justifié non justifié



Solutions possibles et commentaires

Discussion «Vidéosurveillance dans les immeubles locatifs»

→ Solutions individuelles des élèves

Selon le Tribunal fédéral, l'installation de caméra n'est pas toujours autorisée dans les lieux publics, même après des actes de vandalismes et des cambriolages. Le point décisif est ici le droit de la personnalité des habitants de l'immeuble, qui ne doit pas être violé.

(Voir l'article SRF (en allemand), <https://www.srf.ch/news/schweiz/ueberwachungskameras-in-mietshaeusern-nicht-in-jedem-fall-erlaubt>)

Exemples de cas de «vidéosurveillance»

Vous trouverez des réflexions de base sur la mise en service de caméras de surveillance sur le site du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT):

[https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/protection-des-](https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/protection-des-donnees/technologien/videoueberwachung.html)

[donnees/technologien/videoueberwachung.html](https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/protection-des-donnees/technologien/videoueberwachung.html) Les cas suivants en reprennent des extraits:

Cas 1: la vidéosurveillance ne peut être effectuée que si les personnes filmées ou susceptibles de l'être y consentent ou si l'atteinte à la personnalité qu'elle représente est justifiée par un intérêt prépondérant public ou privé ou par la loi (principe de la licéité). Si les passagers sont informés de la vidéosurveillance et de son but, et que les images filmées ne sont pas utilisées à d'autres fins, telles que de la cadre d'activités de marketing, la surveillance par vidéo peut être admissible.

Cas 2: la caméra doit être installée de manière à ce que n'entrent dans son champ que les images strictement conformes au but de la surveillance (principe de la proportionnalité). Il convient donc de s'assurer que la caméra ne vise que les endroits «exposés», et que les éventuels utilisateurs de l'établissement sont informés du fait que les images prises ne sont visionnées qu'en cas de dommages à la propriété.

Cas 3: la caméra doit être installée de manière à ce que n'entrent dans son champ que les images strictement conformes au but de la surveillance (principe de la proportionnalité).

Etant donné que M. filme, outre son propre jardin, la clôture mitoyenne avec celui de son voisin, voire des parties de ce jardin, une surveillance ne relève pas du principe de proportionnalité.

Cas 4: le propriétaire du magasin a bien intérêt à éviter d'autres vols. Filmer l'espace des cabines d'essayage n'est cependant pas admissible du point de vue juridique. Les caméras vidéo installées dans des cabines d'essayage ou dans des toilettes portent atteinte à la sphère privée des personnes filmées et sont illicites de ce seul fait. En outre, un propriétaire de magasin peut se protéger contre des vols par des mesures moins intrusives (par ex. au moyen de systèmes d'alarme). Un système de vidéosurveillance serait donc disproportionné par rapport au but visé.

Protection des données

Solutions



.....

Cas 5: il y a bien un intérêt public à ce que l'interdiction de circulation de nuit soit respectée. Cependant, la question se pose ici aussi de savoir si le principe de proportionnalité est assuré si la rue entière est surveillée. Des mesures moins intrusives seraient toutefois possibles (des contrôles ciblés par la police, par exemple), pour imposer l'interdiction de rouler de nuit.

Cas 6: la vidéosurveillance ne peut être effectuée que si les personnes filmées ou susceptibles de l'être y consentent ou si l'atteinte à la personnalité qu'elle représente est justifiée par un intérêt prépondérant public ou privé ou par la loi (principe de la licéité).

Cela ne devrait pas être le cas ici. Une vidéosurveillance n'est donc pas admissible.

Cas concrets de vidéosurveillance (en allemand uniquement):

Vidéosurveillance dans le centre-ville de Saint-Gall

<http://www.srf.ch/news/regional/ostschweiz/positive-bilanz-ohne-zahlen>

Eviter les délits criminels par la vidéosurveillance

<http://www.srf.ch/news/regional/aargau-solothurn/die-stadt-olten-prueft-eine-videoueberwachung>

Imposer l'interdiction de rouler de nuit par la vidéosurveillance

<http://www.srf.ch/news/regional/zuerich-schaffhausen/zuerich-will-nachtfahrverbot-mit-videoueberwachung-durchsetzen>